

## Changements principaux dans l'aide-mémoire 2023-2024

### Direction – nouvelle répartition des classes francophones

#### Proviseure classes francophones

Sonia Perrin  
Bureau au rez-de-chaussée, n° P003  
E-Mail : [Sonia.Perrin@edufr.ch](mailto:Sonia.Perrin@edufr.ch)  
Classes : 1F7-1F8, 2F

#### Proviseur classes francophones

Nicola Conzelmann  
Bureau au rez-de-chaussée, n°P007  
E-Mail : [Nicola.Conzelmann@edufr.ch](mailto:Nicola.Conzelmann@edufr.ch)  
Classes : 1F1-1F3, 4F

#### Proviseur classes francophones

Maxence Antonin  
Bureau au rez-de-chaussée, no P004  
E-Mail : [Maxence.Antonin@edufr.ch](mailto:Maxence.Antonin@edufr.ch)  
Classes : 1F4-1F5, 3F

### Secrétariat – nouveaux horaires de réception

Heures de réception :

#### Matin

Lundi – vendredi : 07.40 – 08.30  
10.15 – 11.45

#### Après-midi

Lundi, mercredi, vendredi : 13.10 – 14.45 / 15.15 – 16.45 (VE 16.00)  
Mardi, jeudi : 13.30 – 14.45 / 15.15 – 16.45

### Absences des élèves et demande de congé

Toute absence doit être annoncée en principe par l'élève majeur ou le représentant légal.

- En cas d'absence imprévisible, l'élève saisira son absence sur le portail élèves ISA dans tous les cas jusqu'à 8h30, respectivement 14h00 pour les absences de l'après-midi. L'élève victime d'un problème de santé en cours de journée et devant quitter le collège s'annonce à son proviseur ou au secrétariat.
- En cas d'absence prévisible, les élèves saisissent une demande de congé sur le portail élèves ISA.

**Les élèves mineurs compléteront leur annonce d'absence ou leur demande de congé par le formulaire disponible sur ISA dûment signé par les parents.**

**Les absences annoncées par E-Mail par les élèves ne sont pas acceptées.**

Absence à un examen : voir « Examens de rattrapage ».

### Absences des professeurs

Les absences des professeurs sont communiquées sur le portail ISA dans la fenêtre *Communications*. Si, au début d'une leçon, le professeur ne se présente pas en classe alors que son absence n'a pas été annoncée, les élèves restent dans la salle ; un élève avise le secrétariat ou un membre de la direction, après 10 minutes. En cas d'empêchement d'un professeur, les élèves suivent les instructions données par le secrétariat et ne quittent pas l'enceinte du collège. Dans le cas contraire, ils le font sous leur propre responsabilité.

### Duplicata

- **Attestation de formation** : chaque élève reçoit en début d'année deux exemplaires de l'attestation de formation. Une version numérique est également disponible sur ISA.
- **Bulletin de notes** : le bulletin de notes est envoyé à la fin de chaque semestre. Le bulletin de notes est également disponible sur ISA.
- **Carte d'étudiant** : La carte d'étudiant est disponible sur le portail ISA.

### Maladie

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents ou par l'élève majeur au moyen d'un certificat médical dès qu'elle dépasse cinq jours de classe. La direction se réserve toutefois le droit d'exiger un certificat médical dans un délai plus court. Voir aussi annexe no 2.

### Surveillants pause midi

Nouveau numéro de téléphone 079 531 99 80.